

Programme de la Formation

LE CONFORT THERMIQUE DANS LA MAISON - le ressenti des habitants au cœur de la conception

DATE(S) ET LIEU(X)

Module : Confort thermique

Date(s) : jeudi 12 décembre 2019 au vendredi 13 décembre 2019

Lieu : Rochefort - 17300 Rochefort

CONTEXTE GÉNÉRAL

Depuis 10 ans, les architectes et paysagistes du CAUE de la Dordogne, dispensent avec le conseiller info énergie un conseil transversal auprès des porteurs de projets de maisons individuelles. Cette expérience spécifique a permis de développer *une approche originale* dans le domaine du confort thermique qui s'est concrétisée par la réalisation d'une exposition intitulée **Le confort thermique dans la maison** et de son livret d'accompagnement.

Inspirée de cette exposition, la formation « Le confort thermique dans la maison » de 2 jours diffère d'une formation traditionnelle essentiellement technique car elle a vocation à remettre l'homme au centre du projet d'habitat. Elle permet aux participants d'enrichir leur formation initiale par une formation sur **l'humain et le confort thermique**, thématique rarement abordée dans le cycle des études, notamment en architecture.

Au-delà de la notion de confort d'usage déjà prise en compte par les architectes, la formation a pour but d'éviter une conception focalisée uniquement sur les aspects technologiques et réglementaires.

[Pour découvrir tout l'intérêt de cette formation et de ses intervenants, n'hésitez pas cliquez ici](#)

OBJECTIF(S) - Voir les objectifs pédagogiques, développés dans chaque module

- Prendre en compte et traiter de façon équilibrée ces 3 notions (beau, économie d'énergie, confort) dans les projets de maisons (neuves et extension-réhabilitation)
- Offrir des armes aux architectes et aux bureaux d'étude thermique pour développer un argumentaire pour leurs clients sur la plus-value du confort
- Proposer aux acteurs du bâti une formation sur l'humain et le confort thermique, 2 notions très rarement abordées dans le cycle des études

PRISE EN CHARGE

Pour vous inscrire, il vous suffit de nous retourner le bulletin de pré-inscription complété, signé et accompagné du règlement au Centre de formation.

Dès réception de la convention par mail et le plus tôt possible avant le début de la formation, nous vous invitons à déposer votre demande de prise en charge auprès de l'organisme dont vous dépendez : FIF PL. ACTALIANS, FAFIEC, AGEFOS, etc.

SALARIÉ(E)

Vous êtes salarié(e) d'une entreprise de MOE, vous dépendez d'ACTALIANS [cliquer ici](#)

Vous pouvez faire une demande de subrogation auprès de cet OPCA, afin de ne régler que les frais éventuels au centre de formation.

Pour les salariés d'entreprise d'architecture :

- si le logo label branche architecture est en haut à droite de ce document, cela indique qu'il s'agit d'une formation labellisée par la Branche Architecture susceptible de bénéficier d'une prise en charge à 100% + remboursement de frais et forfait salaire / [voir les barèmes en cliquant ici](#).
- si le logo ACTALIANS est en haut à droite de ce document : action de formation référencée par ACTALIANS, dans le cadre du projet BIM susceptible de bénéficier d'une prise en charge à 100% + remboursement de frais et forfait salaire / [voir les barèmes en cliquant ici](#).

Vous êtes salarié(e) d'une entreprise de MOE de l'informatique, de l'ingénierie et du conseil, vous dépendez du FAFIEC : [cliquer ici](#)

LIBÉRAL

Vous êtes travailleur indépendant et professionnel libéral, vous dépendez du [FIF PL, cliquer ici](#). Ensuite, créez votre compte sur le site et suivez les instructions.

ATTENTION, si le logo "Action collective" est apposé en haut à droite de ce document : ne faites plus l'avance des fonds, ne faites plus de demande préalable de prises en charge, contactez nous.

DEMANDEURS D'EMPLO

Appelez nous au 05 57 14 06 97.

N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER POUR PLUS D'INFORMATIONS : 05.57.14.06.97

PUBLIC CIBLE

- architectes et maîtres d'œuvre
- bureaux d'études thermiques
- acteurs dans la conception du cadre bâti

PRÉREQUIS

Expérience en matière de conseil aux particuliers et/ou d'accompagnement de projets d'habitat.

MODALITÉS DE SUIVI ET D'APPRÉCIATION

Avant la session, un questionnaire de positionnement préformation est proposé aux participants, afin de permettre au formateur d'affiner sa présentation en fonction des profils et des attentes de chacun.

Il sera complété dès l'ouverture par un tour de table de présentation.

Ensuite, plusieurs évaluations ponctueront la formation, sous forme de quiz, d'exercices, de jeux de rôle ou d'échanges oraux.

Le dernier jour, un bilan oral permettra de revoir ensemble les points d'acquisition de ces journées et il sera complété par un questionnaire qualité transmis par mail.

Une attestation de formation avec autoévaluation sera ensuite transmise sur l'adresse personnelle du participant.

Module Confort thermique

2 jours soit 14 heures de formation

Type : En inter-entreprise

DATE(S) ET LIEU(X)

Date(s) : jeudi 12 décembre 2019 au vendredi 13 décembre 2019, 09h00 - 12h30 / 14h00 - 17h30

Lieu : Rochefort - 17300 Rochefort

OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

A l'issue de la formation, le participant est en capacité :

- d'établir avec les porteurs de projet une base de discussion et de compréhension sur leurs attentes en matière de confort thermique.
- de s'approprier les notions de confort thermique et le vocabulaire technique associé pour mieux les transmettre aux porteurs de projet de construction et de rénovation.
- de favoriser l'adéquation entre technique et confort thermique souhaité grâce à des solutions simples et efficaces et à des alternatives aux solutions techniques standards actuelles.
- de compléter leur approche technique de conception (performance énergétique, respect de la RT 2012, ...) par une approche sensible mettant l'humain au cœur du projet d'habitat.
- de dispenser un conseil de qualité tenant tout naturellement compte du confort thermique au même titre que le confort visuel, l'éclairage naturel...

FORMATEUR(S)

COSSET MYRIAM - conseillère info énergie

ERHARD Odile - Architecte Conseil

OUTILS PÉDAGOGIQUES

Chaque journée sera animée par un duo de formateurs composé de :

- conseillère Info-Energie du CAUE
- architecte-conseil du CAUE

Les 2 jours consécutifs de formation permettront une assimilation progressive et continue des notions de confort thermique. L'appropriation de ces notions permettra de mieux les faire partager aux porteurs de projet (construction, réhabilitation, ...) et facilitera le conseil. Cette formation est ponctuée d'étude de cas, de travail en groupe et enrichi par l'intelligence collective issue de l'expérience de chacun. Le programme ci-dessous est fourni à titre indicatif. Dans une optique d'adaptation au public, il pourra être plus ou moins largement modifié selon les attentes.

PROGRAMME

INTRODUCTION – Vers une définition du confort thermique

- Les critères subjectifs de confort thermique
- La place actuelle du confort dans la conception
- L'émergence de nouvelles exigences
- Les réactions du corps au chaud et au froid

LES 6 FACTEURS du confort thermique liés à l'environnement bâti

Au-delà de la température ambiante, de quoi dépend la sensation thermique ?

Pour chacun des 6 facteurs, seront abordés :

- leur impact sur le corps humain
- les éléments bâtis et équipements correspondant

1. Apports solaires

Vitrages : choisir, orienter, dimensionner, ...
Protections et masques solaires

2. Humidité

Matériaux hygroscopiques et/ou étanches
Transfert de vapeur d'eau dans les parois
Renouvellement d'air

3. Chocs thermiques

Inertie du bâtiment
Capacité thermique des matériaux
Régulation et inertie du chauffage

4. Air en mouvement

Étanchéité à l'air du bâtiment
Ventilation Double-Flux : atouts et points de vigilance
Sur-ventilation nocturne : freins et facilitations

5. Température à la verticale

Phénomène de convection naturelle : limites et bénéfices
Matériaux isolants : résistance et diffusivité thermiques

6. Influence des parois

Température de surface des matériaux revêtement intérieur

ECONOMIE DE PROJET

- Aides financières à la rénovation
- Coût global, rentabilité, surinvestissement, ...

SYNTHESE :

- Les valeurs sûres du confort thermique
- L'équilibre hiver / été
- Le vocabulaire technique spécifique

BULLETIN DE PRÉ-INSCRIPTION

A retourner par courrier complété et accompagné des éléments mentionnés dans les conditions générales de vente à :
MAJ - FORMATION CONTINUE - architecture et cadre de vie 308 Avenue Thiers 33100 Bordeaux
05.57.14.06.97 - formation@maj-na.fr

FORMATION : LE CONFORT THERMIQUE DANS LA MAISON - le ressenti des habitants au cœur de la conception

Module : Confort thermique

Date(s) : jeudi 12 décembre 2019 au vendredi 13 décembre 2019, 09h00 - 12h30 / 14h00 - 17h30

Lieu : Rochefort - 17300 Rochefort

Durée : 2 jours soit 14 heures

Places limitées à : 20

Date de clôture des inscriptions : 11/12/2019

(Inscription possible ultérieurement si session confirmée)

PARTICIPANT (Coordonnées personnelles)

Nom : **Prénom :**

A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Date de naissance : **Téléphone :**

E-mail personnel : *(E-mail personnel obligatoire pour l'envoi de l'attestation de formation)*

Ancienneté dans l'entreprise : **Numéro de sécurité sociale :**

Diplôme d'Etat d'Architecte DE/HMONP : Oui / Non **Architecte DPLG :** Oui / Non

Numéro personnel National d'Architecte :

Activité du stagiaire :

Mode d'exercice :

- Architecte
- Architecte expert
- Artisan
- Assistant administratif, RH
- Chargé de communication, développement
- Collaborateur non architecte
- Dessinateur, concepteur graphiste...
- Économiste
- Ingénieur
- Maîtrise d'ouvrage publique
- Paysagiste concepteur
- Professionnel de l'aménagement et de l'urbanisme
- Programmiste, AMO
- Service technique des collectivités
- Autre :

- Demandeur d'emploi
- Fonctionnaire d'état
- Fonctionnaire des collectivités territoriales
- Libéral
- Salarié
- Autre :

Nom de l'organisme de prise en charge :

- ACTALIANS (OPCA-PL)
- AGEFICE
- AGEFOS PME
- AGEFOS PME - LA RÉUNION
- AGEFOS PME OCCITANIE
- AGEFOS PME Occitanie Antenne TPE TOULOUSE
- AGEFOS PME RÉUNION
- Autre
- CONSTRUCTYS - OPCA de la construction
- CONSTRUCTYS Nouvelle Aquitaine
- CROA Limousin
- Direction Régionale Pole Emploi 31
- FAFIEC
- FAFSEA
- FIF PL
- OPCALIA
- OPCALIA AUVERGNE - RHONE-ALPES
- OPCALIA MAYOTTE
- OPCALIA Nouvelle Aquitaine
- Opco 2i- DEFI
- OPCO SANTÉ
- Pôle Emploi Bordeaux
- Pôle Emploi Bordeaux Bastide
- Pole emploi NA Service TCPF (86)
- Pole Emploi Nouvelle Aquitaine- PRGA
- Pole Emploi Pays de la Loire
- POLE EMPLOI PTC Est Francilien
- Région Bretagne
- UNIFORMATION
- VOYAGIS
- Autre :

Prise en charge éventuelle de la formation :

- Fonds professionnels : Libéral
- Fonds professionnels : Salarié CIF
- Fonds professionnels : Salarié CPF
- Fonds professionnels : Salarié contrat pro
- Fonds professionnels : Salarié plan de formation
- Fonds professionnels : Pôle emploi
- Fonds propres
- Fonds publics : Agents (État, Collectivités ...)
- Fonds publics : Instances européennes
- Fonds publics : État
- Fonds publics : Conseils régionaux
- Fonds publics : Pôle emploi
- Fonds publics : Autres ressources publiques

Demande de subrogation : Oui / Non

ORGANISME / ENTREPRISE

Raison Sociale :

A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification

Type d'entreprise : Activité principale :

Gérant(e) : Fonction :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : E-mail :

Siret : N° société d'architecture : Effectif dans l'organisme :

ADHÉSION ANNUELLE			
	Organisme	30,00 € €
	Individuelle	30,00 € €
Module 1 : Confort thermique		14h / 2 jours	
Coût pédagogique	Plein tarif - avant prise en charge	700,00 € €
Frais annexes	Frais d'organisation (<i>Obligatoire</i>)	40,00 € 40,00 €
		TOTAL €

MODE DE PAIEMENT

 Chèque Virement

En signant le bulletin d'inscription vous reconnaissez avoir pris connaissance des conditions générales de ventes joints.

DATE, SIGNATURE & CACHET



FORMATION CONTINUE
ARCHITECTURE & CADRE DE VIE
MAJ-NA.FR



Conditions Générales de Vente

1. Organisation des stages :

Inter : organisation d'une formation catalogue dans nos locaux réunissant plusieurs participants d'entreprises différentes.

Intra : organisation spécifique pour un groupe de salariés de l'entreprise cliente dans ses locaux ou dans l'un de nos centres de formation

2. Modalités d'inscription :

Pour vous inscrire, il suffit de nous transmettre par courrier postal le bulletin d'inscription, rempli et signé par un décisionnaire (gérant, responsable de formation), accompagné du règlement. Tout tarif spécifique devra être confirmé par la production d'une attestation (adhésion FFP, adhésion à l'ordre...)

3. Convention / Attestations :

À réception de votre bulletin d'inscription et de votre règlement, nous vous adresserons : une convention ou contrat bilatéral de stage en double exemplaire dont l'un doit nous être retourné signé avant le début du stage.

Quelques jours avant le début du stage, MAJ vous adressera par email une convocation confirmant les dates, les horaires, le lieu de formation, ainsi que les modalités pratiques d'accès.

Vous recevrez également dans certains cas un questionnaire d'évaluation pré-stage soumis par le formateur, que vous devrez retourner complété à MAJ, avant le début du stage, afin de garantir la qualité de celui-ci.

À l'issue du stage un questionnaire de satisfaction sera transmis par email au participant. Après réception du questionnaire qualité dûment rempli, l'attestation de formation, l'attestation de présence et les factures acquittées seront transmises par email au participant et/ ou à l'organisme à l'origine de l'inscription ; l'attestation de présence et de règlement du FIF PL sera également transmise aux stagiaires exerçant en mode libéral, excepté pour les formations MAJ+, destinées aux libéraux code NAF 7111ZA (qui ne demandent aucun dossier de prise en charge).

4. Tarification :

Le prix des stages correspond à ceux figurant sur nos bulletins d'inscription et nos supports de communication.

5. Modalité de paiements :

- Actions de formation de courte durée (inférieure ou égale à 15 jours de formation) : paiement intégral à l'inscription. En cas de règlement par chèque, l'encaissement de celui-ci se fera au début de la formation. Nous pouvons vous proposer des facilités de paiements, n'hésitez pas à nous appeler.

- Actions de formation de longue durée (supérieure à 15 jours) : un acompte égal à 30% du montant total de la commande doit être joint au bulletin d'inscription. La facturation du solde de la prestation interviendra au court de l'action de formation et prendra en compte la déduction de l'acompte initial.

Dans le cas de la mise en place d'une convention de paiement avec un Organisme Collecteur Agréé (OPCO, FIF PL, FAFIEC, ...), une copie de l'accord de prise en charge de l'action doit être jointe à la commande. La facturation sera émise directement à l'organisme concerné, suivant les conditions et à hauteur du montant de prise en charge par celui-ci. Le solde, excédant le montant pris en charge par l'organisme, sera versé par le Client lors de l'inscription. Dans l'hypothèse d'un abandon de la prise en charge totale ou partielle par l'organisme (annulation tardive par le Client par exemple), la facture sera alors adressée directement au Client.??

6. Modalité de règlement :

Le règlement englobe le coût pédagogique, les frais d'organisation du stage, ainsi que le coût d'adhésion annuelle à MAJ pour l'agence (pluri-factures).

- Actions de formation de courte durée (inférieure ou égale à 15 jours de formation)

Règlement par chèque : Le chèque doit être émis à l'ordre de MAJ, et joint à l'inscription. L'encaissement du chèque aura lieu à l'ouverture du stage.

Règlement par virement : lors de l'inscription, selon les références bancaires suivantes :

RIB : BANQUE BP AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE / Code banque : 10907 / Agence : 00445 / N° compte 40011237490 / Clé RIB : 42

IBAN : FR76 1090 7004 4540 0112 3749 042 / BIC : CCBPFRPPBDX

Dans le cas de non prise en charge des frais de stage par Organisme Collecteur Agréé (OPCA, FIF PL, FAFIEC, ...), les conditions de vente s'appliqueront au Client et celui-ci s'engage à régler la totalité des factures concernées.

L'acceptation de nos offres, implique l'adhésion à nos conditions générales de vente et de règlement, lesquelles prévalent sur toutes conditions d'achat, sans dérogation écrite et expresse de notre part.

7. Report et annulation de stage :

MAJ se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler un stage, si le nombre de participants est insuffisant pour permettre sa conduite pédagogique. MAJ en informera le client dans les plus brefs délais et au minimum 10 jours calendaires avant le stage et proposera alors aux clients de nouvelles dates.

8. Annulation, report ou abandon en cours de stage :

En cas d'annulation de la participation par le client :

- Actions de formation de courte durée (inférieure ou égale à 15 jours de formation)

- plus de 15 jours ouvrés avant le début du stage, aucune facture ne sera émise.

- entre 15 jours ouvrés et la date du stage ou en cas d'absence totale ou partielle au cours du stage, ce dernier est payable en totalité.

Des rattrapages seront proposés sur le stage de même thématique suivant, dans la limite des places disponibles.

- Actions de formation de longue durée (supérieure à 15 jours de formation)

- plus de 30 jours ouvrés avant le début du stage, aucune facture ne sera émise et le règlement ne sera pas encaissé.

- entre 29 jours ouvrés à 15 jours ouvrés avant le début du stage, ce dernier est payable à 50% de la totalité.

- entre 15 jours ouvrés et la date du stage ou en cas d'absence totale ou partielle au cours du stage, ce dernier est payable en totalité.

Des rattrapages seront proposés sur le stage de même thématique suivant, dans la limite des places disponibles.

- Actions de formation sur site technique :

La formation sera facturée

- 20 % si l'annulation intervient de l'inscription à 60 jours avant le départ

- 45 % si l'annulation intervient entre 59 jours à 45 jours avant le départ

- 65 % si l'annulation intervient entre 44 jours à 30 jours avant le départ

- 85 % si l'annulation intervient entre 29 jours à 15 jours avant le départ

- 100% si l'annulation intervient entre 14 jours et la date du départ

9. Droits d'auteur et de reproduction :

La copie, la transmission, l'exploitation et la diffusion totale ou partielle à un tiers des supports pédagogiques mis à disposition par MAJ sont interdites.

Toute infraction à cette règle pourra faire l'objet d'une procédure entraînant une demande de dommages et intérêts.

Prescription de sécurité et protection contre les accidents :

Dans le cas d'un stage dans nos locaux, les participants seront tenus de respecter les prescriptions de sécurité et du règlement intérieur.

10. Formation continue :

Tous nos stages sont imputables au titre de la formation continue suivant la législation en vigueur. Pour toutes journées complètes de stage dans les locaux du 308, les repas sont compris dans la prestation.